

ANNEXE 3: VUE D'ENSEMBLE DES SOUTIENS POUVANT ETRE APPORTÉS PAR LA VILLE

Tableau des récapitulatifs des formes d'accompagnement possibles de la ville. Rappel : ces aides ne sont possibles que sur demande et sous réserve de disponibilités et dans les conditions précisées « dispositif d'accompagnement communal des associations locales » de la ville d'Acigné.

SOUTIEN EN EQUIPEMENT	ASSOCIATIONS RÉFÉRENCÉES NON CONVENTIONNÉES	ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES
GROUPE 1 : TRIPTIK (Salles Avant scène-Agapes-Atelier)	Mise à disposition possible contre paiement du tarif de location en vigueur (tarif entreprises)	Mise à disposition gratuite
GROUPE 2: salles d'activité de plus de 100 m2 (Glenmor, Moulinet, A.Brown) destinées à des jauges importantes.	Mise à disposition gratuite possible une fois par an pour l'organisation d'une assemblée générale (Au delà, la mise à disposition de salles ou matériel reste possible contre paiement du tarif de location en vigueur (tarif particulier pour toutes les autres salles proposées à la location).	Mise à disposition gratuite de salle, équipement, matériel, pour des rendez-vous ponctuels ou activités régulières (selon planning)
GROUPE 3 : petites salles pour réunions (Bocal, Gosciny, Lande Guérin)	Mise à disposition gratuite possible avec un maximum de 3 fois par an	Mise à disposition gratuite de salle, équipement, matériel, pour des rendez-vous ponctuels ou activités régulières (selon planning)
GROUPE 4: salles et équipements dédiés à une association ou une activité en particulier(local du club photo, médiathèque, pôle enfance, cinéma, base nautique, complexe sportif du Chevré, salle de la Lande Guérin, salle Uderzo, salle Pratt, salle de tennis, terrains de football du Chevré, terrains de rugby de la Lande Guérin et de Joval, école de musique, local de l'épicerie sociale au Bocal, Ferme de la motte...)		Sur convention spécifique en cas de local dédié ou au vue des plannings en cas d'utilisation par plusieurs associations.
GROUPE 5 : salles exclusivement à usage municipal (salle des Clouères, salle du Conseil municipal et salles de réunion dans l'enceinte de la mairie)		
	Mise à disposition de salle ou de site (hors Triptik) pour une manifestation publique / an et sans portage de matériel.	
COMMUNICATION	ASSOCIATIONS RÉFÉRENCÉES NON CONVENTIONNÉES	ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES
Guide pratique, annuaire internet	Référencement	Référencement
Bulletin municipal	Possibilité d'un article de présentation de l'association et d'articles d'annonces des rendez-vous tous publics	Possibilité d'un article de présentation de l'association et d'articles d'annonces des rendez-vous tous publics, articles sur la vie de l'association.
Prenez dates, agenda internet, panneau lumineux	Possibilité d'un article de présentation de l'association et d'articles d'annonces des rendez-vous tous publics	Possibilité d'un article de présentation de l'association et d'articles d'annonces des rendez-vous tous publics
Affichages sucettes 40/60		Réservé aux manifestations ouvertes au public
Outil de communication d'exception		Réservé aux manifestations "d'envergure"
SUBVENTION DIRECTE	ASSOCIATIONS RÉFÉRENCÉES NON CONVENTIONNÉES	ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES
		Possibilité sur demande et dossier.

